



Extrait du sciences biologiques et sciences sociales appliquées

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?L-enseignement-de-la-PSE-en-SEGPA>

# L'enseignement de la PSE en SEGPA

- Enseignements - Prévention Santé Environnement - Références nationales -



Date de mise en ligne : dimanche 26 février 2017

Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits réservés

Dans la lettre de rentrée de septembre 2016 , la page 4 , ci-dessous reproduite, indique clairement qu'il y a une heure de PSE hebdomadaire pour les élèves de 3ème de SEGPA.

Cette heure est comptabilisée dans les horaires de découverte professionnelle et doit être assurée par les professeurs de Biotechnologie.

## **Circulaire adressée aux IA-DASEN précisant l'organisation de l'enseignement de prévention santé environnement en classe de 3ème SEGPA suite à la réforme des programmes du collège.**

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Plac...>

### **2.2 Réforme du Collège (3ème Prépa Pro et EGPA)**

**L'arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes de SEGPA et son arrêté modificatif du 1er décembre 2015, et la circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux SEGPA précisent la nouvelle organisation des enseignements en SEGPA.**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94714](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94714)  
[http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Arrete-du-1er-decembre-2015-modifiant-l-arrete-du-21-octobre-2015-relatif aux](http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Arrete-du-1er-decembre-2015-modifiant-l-arrete-du-21-octobre-2015-relatif-aux)

**À partir de la quatrième, la démarche de projet amorcée en classe de cinquième évolue. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines compétences auxquelles la formation professionnelle fera appel et de faire évoluer la représentation qu'ils se font des métiers. En classe de troisième, l'objectif visé est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Les enseignants doivent proposer à tous les élèves, durant l'année de troisième, la préparation de l'épreuve orale du certificat de formation générale (CFG). Le livret scolaire défini à l'article D. 311-6 du code de l'éducation atteste les connaissances et compétences acquises qui seront prises en compte pour l'attribution de celui-ci.**

**Tous les élèves de classe de troisième bénéficiant de la SEGPA pourront être présentés au diplôme national du brevet (DNB), plus particulièrement à la série professionnelle (DNB pro).**

La SEGPA a pour ambition l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les élèves bénéficient, comme tous les collégiens, des enseignements complémentaires (EPI et AP). La découverte professionnelle pourra s'inscrire dans le cadre des EPI sur les thématiques : corps, santé, bien-être et sécurité ; monde économique et professionnel. Rappelons que les EPI permettent de mobiliser des connaissances issues de différentes disciplines pour les appliquer à des objets communs conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (site internet, magazine, maquette, repas, etc).

Un document de référence académique en champ H.A.S. est diffusé en ligne sur le site académique S.B.S.S.A. Il constitue pour les enseignants une aide au repérage des savoirs (savoir-faire et connaissances) qui pourraient être intégrés au niveau des projets pédagogiques.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Document-de-reference-academique>

Le BO n°33 du 15 septembre 2016 présente les nouvelles conditions de délivrance du CFG et notamment l'annexe l'attestation de maîtrise du socle.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Certification-de-Formation-Generale-conditions-de-delivrance-au-BO-no33-du-15>

**L'enseignement de la Prévention Santé Environnement ou des Sciences de la Vie et de la Terre en classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA et en classe de 3<sup>ème</sup> Prépa Pro. La réforme du collège impose de s'appuyer sur le programme de cycle 4 pour les enseignements en 3<sup>ème</sup>**

La circulaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 de la DGESCO concernant les classes de SEGPA précise qu'une heure dans le cadre des enseignements de découverte professionnelle est attribuée pour l'enseignement de la PSE. Il s'agit donc bien d'enseigner la PSE en classe de SEGPA. Cet enseignement est un appui pour l'oral du CFG et le DNB pro.

<http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Place-de-La-PSE-dans-l-organisation-des-enseignements-en-SEGPA>

**Pour l'enseignement en classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles, l'enseignement de la PSE est remplacé par de la SVT. Nous vous invitons à prendre appui sur le programme du cycle 4 en ciblant pour ce début d'année le thème « le corps humain et la santé » notamment la partie consacrée à l'alimentation. Un document d'accompagnement est en cours de rédaction et sera diffusé prochainement.**